

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.510.003.1 DU 12 JUILLET 1995

Dispositif de libre-service EIN-F à post-paiement différé modèle ROBOT AUTO CARTES (PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

Equipement Industriel Normand France (EIN-F), Grentheville, BP 268, 14043 Caen Cedex.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 87.1.02.450.1.3 du 26 février 1987 (1) et n° 93.00.510.002.1 du 7 mai 1993 (2).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif de libre-service EIN-F à post-paiement différé modèle ROBOT AUTO CARTES objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par le dispositif de scellement de la plaque d'identification au bâti du dispositif de libre-service.

SCELLEMENTS

Le plan de scellement est reproduit à l'intérieur de la carrosserie du dispositif faisant l'objet de la présente décision.

Em1 : scelle la plaque d'identification et de poinçonnage (marque apposée sur un rivet)

Em2 : interdit l'accès aux fonctions maîtresses du dispositif (carte électronique de commande)

(1) *Revue de Métrologie*, février 1987, page 291.

(2) *Revue de Métrologie*, mai 1993, page 729.

(3) *Revue de Métrologie*, février 1987, page 286.

Em3 : scelle le dispositif imprimeur EIN-F modèle IS DAC approuvé par la décision n° 87.1.01.450.1.3 du 26 février 1987 (3).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le dispositif de libre-service faisant l'objet de la présente décision porte le numéro d'approbation de modèle de la décision du 26 février 1987.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pour les dispositifs mis en service avant l'entrée en vigueur de la présente décision, la marque de l'Etat peut être apposée sur le rivet fixant la plaque d'identification, à l'occasion de tournées effectuées par les agents de l'Etat.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés au siège de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 04-56.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 26 février 1997.

ANNEXE

Plan de scellement n° 6214.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

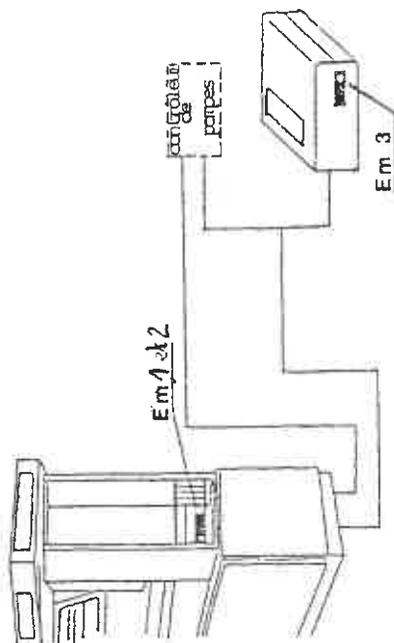
J.F. MAGANA

■ N° 6214

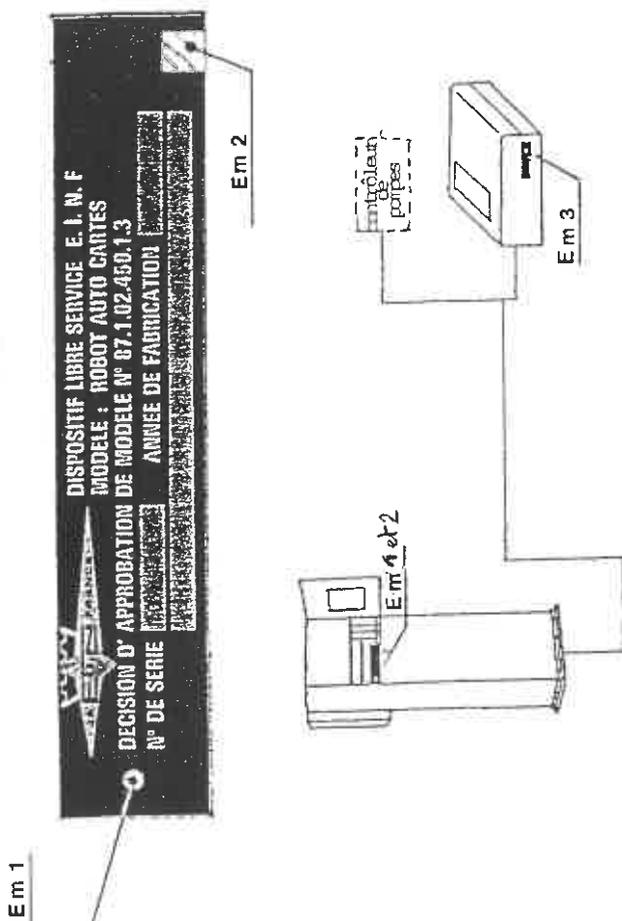
DISPOSITIF LIBRE-SERVICE EIN-F, ROBOT AUTO CARTES

Plans de scellement

TYPE DAC ASSOCIE
AUX ENSEMBLES DE MESURAGE ROUTIERS E.I.N.F.



TYPE BORNE D' ILOT



DISPOSITIF LIBRE SERVICE E.I.N.F.
MODELE : ROBOT AUTO CARTES
DECISION D' APPROBATION DE MODELE N° 07.1.02.450.1.3
N° DE SERIE [] ANNEE DE FABRICATION []